

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

TRENTE-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS
DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS (CRGA)

(Apia, Samoa, 7-9 novembre 2007)

RAPPORTS DE SYNTHÈSE POUR 2007

PROGRAMMES DE TRAVAIL – RAPPORTS DES DIVISIONS

POINT 2.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION RESSOURCES SOCIALES

(Document présenté par le Secrétariat général)

RÉSUMÉ

1. Le présent document récapitule les travaux accomplis par les Départements développement humain, santé publique et statistique et démographie, ainsi que par le Centre régional des médias, qui composent la Division ressources sociales.
2. L'année 2007 a été productive et riche de succès pour la Division. Elle a également été une année de transition qui a vu le lancement de nouveaux projets et des mutations intervenues au niveau de la direction des départements et sections.
3. La Division entamera l'année 2008 en position de force. Son budget (dont une large proportion constituée de fonds alloués à des projets) devrait atteindre un montant record, ce qui permettra aux départements de répondre encore plus efficacement aux besoins de la région. Certes, 2008 sera aussi probablement une année de consolidation ; toutefois, la Division prévoit d'adopter une démarche plus globale qu'il n'était possible auparavant, de manière à répondre à des besoins prioritaires qui se font sentir depuis longtemps dans la région, par exemple le renforcement des capacités en statistiques économiques et la prévention des maladies non transmissibles.

RECOMMANDATIONS

4. Le Comité est invité à :
 - i. débattre les activités de la Division ressources sociales en 2007 et en prendre acte, et
 - ii. formuler des orientations, le cas échéant.
 5. Le Comité est également invité à débattre et :
 - iii. approuver le plan stratégique du Département santé publique (annexe 2) ;
 - iv. prendre acte des décisions prises par les participants à la dixième Conférence régionale sur la condition féminine (annexe 3) et de les recommander à l'attention de la Conférence ;
 - v. prendre acte de la déclaration de politique générale du Département santé publique (annexe 5), et
 - vi. approuver le plan stratégique du Centre régional des médias (annexe 8).
-

DIVISION RESSOURCES SOCIALES

Objet et contexte

1. Le présent document passe succinctement en revue les faits marquants intervenus dans la Division ressources sociales et les départements qui la composent depuis la dernière session du CRGA. Puisqu'il s'agit d'une synthèse, l'accent sera mis sur les questions structurelles et stratégiques. Des informations plus détaillées sur les activités et les réalisations des départements de la Division (développement humain, santé publique, statistique et démographie) et du Centre régional des médias figurent dans les annexes au présent document (CRGA 37 (07)/Document 2.2.3, annexes 1 à 8).

2. Ces annexes contiennent aussi les nouveaux plans stratégiques du Centre régional des médias et du Département développement humain, les décisions de la dixième Conférence régionale sur la condition féminine et une déclaration de politique générale du Département santé publique. Le Secrétariat général invite le CRGA à donner son aval à ces documents ou à formuler les observations appropriées.

3. Plusieurs autres documents stratégiques du CRGA et de la Conférence exposent, par ailleurs, des sujets qui sont en rapport direct avec la Division ressources sociales et les domaines dans lesquels celle-ci travaille :

- L'enseignement et la formation techniques et professionnels (CRGA 37 (07)/Document 3.4)
- Santé publique : obstacles et perspectives (CRGA 37 (07)/Document 3.5)
- Jeunesse océanienne : résultats de l'initiative Cartographie du défi jeunesse (CRGA 37 (07)/Document 3.6)
- L'urbanisation dans le Pacifique : évolution et incidence sur la planification et le développement des pays (CCP 5 (07)/Document 5)

OBJECTIFS DE LA DIVISION RESSOURCES SOCIALES, PROGRES ACCOMPLIS ET QUESTIONS STRATEGIQUES

4. Ce chapitre présente brièvement le but de la Division et les objectifs de ses départements et sections. Il traite en outre des faits marquants et des questions stratégiques, et évoque les perspectives de 2008.

5. La Division ressources sociales a pour mission de « maximiser le potentiel de développement des peuples océaniens dans les domaines de la santé, de la culture et de l'information, et accroître l'autonomie des femmes et des jeunes. » Deux de ses départements possèdent des plans stratégiques approuvés par le CRGA, tandis que le Département développement humain et le Centre régional des médias présentent leur tout premier plan stratégique au CRGA pour aval.

Département développement humain

6. En 2007, le Département développement humain a organisé deux conférences très fructueuses : la réunion de planification du département, tenue en janvier 2007, qui a permis de consulter un large éventail de parties prenantes en vue de l'élaboration du nouveau plan stratégique du Département, et la dixième Conférence régionale sur la condition féminine, tenue en mai 2007. Le Département a également entrepris un vaste projet de recherche sur la violence fondée sur la discrimination sexiste et la maltraitance des enfants, à Kiribati et aux Îles Salomon, et aidé les pays à rédiger un rapport au titre de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Des liens d'étroite collaboration ont été tissés avec d'autres départements de la CPS, de manière à intégrer dans leurs travaux des questions traitées par le Département développement humain, en particulier afférentes à la culture, à l'égalité hommes-femmes et à la jeunesse.

7. Une année complète s'est écoulée depuis la création du nouveau Département. Cette année de transition a été marquée par le recrutement de deux conseillers et d'un agent, le recrutement d'un Conseiller en développement humain (condition féminine), et la création d'un poste de Conseiller en développement humain à l'antenne de Pohnpei sont actuellement en cours. Le Département espère que tous les postes seront pourvus durant le premier trimestre 2008.

8. La mission du Département développement humain est énoncée dans son plan stratégique : « aider les États et Territoires insulaires océaniques à élaborer et mettre en œuvre des politiques, projets et services dans le domaine social ».

9. La déclaration, émanant de la réunion de planification de janvier, souligne que le Département développement humain s'adresse en priorité aux pouvoirs publics et administrations, à l'instar des Départements statistique et démographie ou santé publique qui collaborent étroitement avec les services nationaux de la statistique et de la planification et les ministères de la santé. Les interlocuteurs du Département développement humain sont des ministères et services nationaux chargés de la condition féminine, de la jeunesse, de la culture et du développement communautaire, ainsi que des organismes de la société civile, notamment ceux qui œuvrent à l'échelon communautaire. L'approche intégrée que suit le Département, et le caractère transsectoriel de son domaine de travail expliquent toutefois aussi qu'il travaille dans une large mesure avec des bénéficiaires des services de la CPS à l'échelon national (dans le domaine de la santé ou de la statistique, par exemple), avec d'autres sections de la CPS, ainsi qu'avec des partenaires régionaux et internationaux.

10. Le Département propose de viser les objectifs suivants pendant la période quinquennale allant de 2008 à 2012 :

- Aider à adopter et mettre en œuvre une approche intégrée de la politique, des programmes d'action et des services dans le domaine social ;
- Créer les capacités nécessaires, à l'échelon national, pour répondre aux besoins en matière de développement humain et social ;
- Développer et renforcer les réseaux, les liens de partenariat, et améliorer la coordination des activités et services en matière de développement humain et social ;
- Renforcer les connaissances et les méthodes en vue d'un meilleur développement humain.

11. Le plan stratégique du Département développement humain est présenté aux participants à la trente-septième session du CRGA pour aval, ainsi que les recommandations de la dixième Conférence régionale sur la condition féminine.

12. Les principaux objectifs du Département développement humain pour l'année 2008 consistent notamment à aider les Samoa américaines à organiser le dixième Festival des arts du Pacifique et à mettre en œuvre le plan de travail du projet de recherche sur la violence fondée sur la discrimination sexiste et la maltraitance des enfants, qui sera mené à Kiribati et aux Îles Salomon. Comme en 2007, le Département aidera aussi les États et Territoires insulaires océaniques à participer à la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies. La nouvelle équipe du Département s'emploiera à mener à bien le premier programme de travail annuel dans le cadre du nouveau plan stratégique.

Département santé publique

13. Le Département santé publique poursuit deux grands objectifs pour la période couverte par le plan stratégique actuel (2006-2009), approuvé par le CRGA réuni en 2005 :

- prévenir, combattre et prendre en charge les maladies transmissibles et non transmissibles, et
- améliorer les systèmes de santé publique, notamment leur administration et leur infrastructure.

14. Le premier de ces objectifs complémentaires vise à renforcer le rôle de soutien que joue la CPS en matière de planification active et de riposte aux problèmes de santé des États et Territoires insulaires océaniques. Il concerne au premier chef les actions destinées à aider les pays à faire face à leurs problèmes de santé. Le deuxième objectif souligne l'importance de services de santé robustes et fonctionnels pour la mise en œuvre des actions et la prestation des services requis.

15. Le Département santé publique compte six sections :

- Surveillance de la santé publique et lutte contre les maladies transmissibles
- Lutte contre la tuberculose
- VIH et IST
- Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
- Modes de vie sains en Océanie (approche intégrée de la promotion de la lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme, de l'exercice physique et d'une bonne nutrition)
- Santé et développement des adolescents

16. Une équipe de direction centrale est en cours de création. Elle facilitera l'exécution des fonctions transversales du Département. Toutes les ressources requises devraient être mobilisées en 2008, de manière à ce que l'équipe soit pleinement opérationnelle à cette date.

17. En 2007, toutes les sections du Département santé publique ont été mises à rude épreuve, comme le montre l'annexe 4. La Section surveillance de la santé publique et lutte contre les maladies transmissibles, par exemple, a mis en œuvre, pour sa première année, le projet régional océanique de préparation à une pandémie de grippe, en collaboration avec la Division ressources terrestres. Outre son programme de travail régional, la Section lutte contre la tuberculose a entrepris un projet financé au titre de l'aide bilatérale à Kiribati, l'un des pays du monde les plus gravement touchés par cette maladie. La Section VIH et IST a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie régionale de lutte contre le VIH/sida 2004–2008, financée par de multiples bailleurs de fonds, et commencé à planifier la deuxième phase de cette stratégie, en collaboration avec des partenaires importants. Une évaluation indépendante de l'activité de la Section santé et développement des adolescents a mis en lumière l'excellent travail accompli malgré des ressources humaines limitées. Avec le concours de partenaires, la Section modes de vie sains en Océanie a réussi à sensibiliser les populations de la région à l'importance et aux risques associés aux maladies non transmissibles. Une demande de financement d'un vaste projet de lutte contre ces maladies a été rédigée en collaboration avec l'AusAID et l'OMS, et le principe du financement par l'AusAID a été accepté. La Section prévoit que d'autres bailleurs de fonds apporteront leur concours financier à ce projet. Enfin la Section Fonds mondial a été félicitée par le FMSTP pour l'emploi des subventions allouées.

18. Au niveau du Département et de sa direction, le Département santé publique a participé à l'organisation conjointe, par la CPS et l'OMS, d'une fructueuse réunion des Ministres et Directeurs de la santé. Il a poursuivi le développement et la promotion de l'idée d'une déclaration régionale de politique générale de la santé, le « Cadre d'actions prioritaires pour la santé dans le Pacifique », et d'un mécanisme de financement associé. Il a commencé à mettre au point la deuxième phase de la Stratégie régionale de lutte contre le VIH/sida et élaboré un cadre d'action en faveur de la santé des adolescents pour les quatre années à venir.

19. Une proportion croissante du budget du Département santé publique est consacrée à l'octroi de subventions aux pays, en vue de la conduite d'activités à l'échelon national. Le système des petites subventions est appliqué couramment depuis de nombreuses années, mais des projets récents tels que ceux menés au titre du Fonds mondial, les projets en matière de lutte contre le VIH et le sida, le projet régional océanien de préparation à une pandémie de grippe et la stratégie de lutte contre les maladies non transmissibles, sont en grande partie financés par des subventions conséquentes et des enveloppes relativement plus modestes réservées à l'assistance technique. Les frais de personnel devraient représenter environ 35 pour cent du budget 2008 du Département.

20. Le Département santé publique a connu une expansion rapide ; il possède désormais le plus gros budget de l'ensemble des départements de la CPS. Comme le montre le tableau 2, ses effectifs ont également augmenté de manière significative. Cette expansion ouvre des perspectives, mais soulève aussi des difficultés sur le plan structurel, et, comme l'indique le rapport détaillé ci-joint (annexe 4), le Département a pris l'initiative d'analyser et d'adapter ses structures et méthodes de direction et de suivi, afin qu'elles répondent aux besoins d'une entité de beaucoup plus grande envergure.

21. En 2008, le Département entrera dans une phase de consolidation. De nombreux projets entameront leur deuxième ou troisième année d'exécution, et la nouvelle structure de direction et les systèmes correspondants seront pleinement opérationnels. À ces activités s'ajouteront le nouveau projet de lutte contre les maladies non transmissibles et l'intégration du Projet régional océanien de lutte contre le VIH (actuellement mené par des sous-traitants australiens) dans la Section VIH et IST de la CPS. À l'échelon stratégique, des progrès importants sont attendus, avec l'élaboration du « Cadre d'actions prioritaires pour la santé dans le Pacifique » déjà cité et de la deuxième phase de la Stratégie régionale de lutte contre le VIH/sida.

Centre régional des médias

22. Le Centre régional des médias présente son tout premier plan stratégique au CRGA. Comme il est souligné dans ce plan, le Centre occupe une position insolite au sein des départements de la CPS : tout en s'employant à aider les pays membres, il répond aux besoins des départements et sections de la CPS qui font appel à des services de production audiovisuelle et multimédia pour mettre en valeur et consigner leur travail. Une autre section de la CPS joue un rôle similaire : la Section technologies de l'information et de la communication, qui forme des Océaniens et concourt à la mise en œuvre de la Stratégie régionale en matière de technologie numérique, tout en assurant des services de soutien informatique au Secrétariat général.

23. Le plan stratégique du Centre régional des médias énonce deux objectifs pour la période 2008-2012 :

- Réalisation, promotion et conservation des contenus audiovisuels sur et pour le Pacifique
- Renforcement des capacités d'utilisation des médias dans les secteurs privé, public et communautaire des États et Territoires insulaires océaniques

24. En 2007, le Centre régional des médias a joué un rôle très actif lors des commémorations du soixantième anniversaire de la CPS, dispensé une formation audiovisuelle à plus de cent Océaniens, et réalisé une liste impressionnante de produits destinés à des clients internes et externes, malgré des difficultés liées, notamment, à la rotation du personnel. Il faut citer, en particulier, le documentaire *Struggling for A Better Living: Squatters in Fiji*, réalisé pour le Citizens Constitutional Forum. Ce film a fait l'objet d'une vaste publicité aux Îles Fidji, et Joji Nabalarua, notre caméraman, s'est vu décerner le prix de la meilleure caméra par la Fiji Association for Media Excellence (FAME). C'est la deuxième année consécutive qu'il reçoit cette récompense.

25. En 2008, le Centre poursuivra son programme de formation et de production, dans le cadre de son nouveau plan stratégique. Les émissions de télévision et de radio *The Pacific Way* devraient rester son produit phare.

Section statistique et démographie

26. Le Département statistique et démographie s'emploie à rendre les systèmes statistiques nationaux plus performants et à renforcer les capacités des organismes de planification sociale et économique, de manière que les décideurs et les analystes de la région disposent d'une panoplie d'indicateurs démographiques, économiques et sociaux essentiels qui les aident dans leur travail. Il s'efforce en particulier de prévoir les besoins d'information qui se font sentir dans la région, et de faciliter la production de statistiques par les systèmes statistiques nationaux pour répondre à ces besoins. Il facilite et soutient la formulation et la planification de politiques fondées sur des données objectives, grâce à l'exploitation de données et d'informations démographiques et socioéconomiques de grande qualité, disponibles en temps utile. Il contribue ainsi directement à la mission générale de la CPS, qui est *d'aider les Océaniens à prendre et à mettre en œuvre des décisions en connaissance de cause au sujet de leur avenir*.

27. Durant la période 2006-2008, la Section poursuit trois grands objectifs :

- Des données économiques, démographiques et sociales opportunes et de bonne qualité mises à la disposition des États et Territoires insulaires océaniques ;
- Meilleur accès aux données et à d'autres publications clés des services nationaux de la statistique, grâce à des techniques innovantes telles que les systèmes PopGIS et PRISM ;
- Utilisation plus efficace des données et de l'information en vue d'une prise de décisions fondées sur des éléments concrets.

28. La disponibilité et la qualité des données existantes intéressant les États et Territoires insulaires océaniques s'accroîtront considérablement ces prochaines années, puisque le Programme et ses partenaires nationaux entreprennent un large éventail d'activités de collecte de données (recensements, enquêtes démographiques et sanitaires et enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages). Le tableau 1 expose les projets approuvés pour la période 2005-2010.

Tableau 1 – Projets confirmés de collecte de données pour la période 2005-2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Recensement de la population et des logements	Kiribati, Palau	Îles Cook, Niue, Samoa, Tokelau, Tonga	Îles Fidji		Îles Marshall, Îles Salomon, Vanuatu	Samoa américaines, Îles Mariannes du Nord, États fédérés de Micronésie, Guam, Kiribati, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée
Enquête démographique et sanitaire		Îles Salomon	Nauru, Îles Marshall, Tuvalu			
Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages	Samoa, Tuvalu	Îles Cook, Kiribati, Îles Salomon	Nauru, Palau, Vanuatu			

29. La première phase du projet régional de soutien aux recensements, en cours, se déroulera tout au long de l'année 2008. Le Secrétariat général prendra contact avec des bailleurs de fonds pour la deuxième phase, qui devrait commencer en 2009.

30. Une deuxième phase du projet d'enquête démographique et sanitaire devrait voir le jour à la suite d'une réunion de planification des partenaires dans le développement, qui se tiendra à la CPS au début de 2008.

31. La réaffectation de ressources existantes a donné au Département l'occasion de créer le poste de Spécialiste de la statistique économique, réclamé depuis longtemps par les statisticiens et les planificateurs de la région, conformément à l'instruction donnée par la Conférence de placer le renforcement des capacités en matière de statistiques économiques en tête des priorités de la CPS. Une demande de financement a été élaborée pour mener un vaste projet dans ce domaine ; elle a été débattue lors de conférences régionales puis présentée à des partenaires dans le développement. Ces actions témoignent de la volonté de la CPS de mettre l'accent sur la croissance économique, mentionnée dans son nouveau Plan directeur, et s'inscrivent dans le droit fil d'autres initiatives régionales, notamment le Plan de renforcement de la coopération et de l'intégration régionales pour le Pacifique.

32. La CPS se félicite de sa future collaboration avec le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique sur l'étude régionale de référence sur la statistique. Celle-ci reprendra nombre de recommandations formulées lors de récentes conférences régionales des directeurs de services de la statistique et de la planification. Elle examinera notamment si la mise sur pied d'un service régional de la statistique ou de services régionaux de la statistique lèverait certains obstacles d'ordre structurel et institutionnel au développement de la statistique.

3 ASPECTS STRUCTURELS

33. Ainsi qu'indiqué aux participants à la dernière session du CRGA, la structure de la Division ressources sociales a été rationalisée. Elle consiste désormais dans trois départements et un centre, contre neuf unités en 2003. La nouvelle structure fonctionne bien. Des gains de synergie – meilleure collaboration, facilité d'application de démarches plurisectorielles, par exemple – ont été réalisés. De même, on a enregistré des gains de productivité administrative, et la tâche de la Direction a été facilitée.

34. À la suite de l'accord donné par la Conférence en 2005, la fusion du Centre de formation à l'éducation communautaire, de la Section affaires culturelles, du Bureau de la jeunesse du Pacifique et du Bureau des femmes du Pacifique, qui forment désormais le Département développement humain, a fait l'objet de débats à l'échelon régional, par exemple à la réunion de planification du Département, en janvier, et lors de la dixième Conférence régionale sur la condition féminine, en mai 2007. Tous estiment que cette fusion offre une passionnante occasion d'aborder les problèmes de développement humain et social d'une manière plus globale qu'auparavant. Le Secrétariat général s'est engagé à évaluer le Département en 2009.

35. L'évaluation externe du Département santé publique, en 2006, présentée au CRGA l'an dernier, recommandait que le Département forme une division à part entière. Le Secrétariat général a admis le principe de cette recommandation, vu l'importance de la santé dans le développement global de la région et l'expansion du Département au cours des dernières années. Cette option reste inscrite à l'ordre du jour de la CPS, et sera mise en œuvre si le Département continue de s'étoffer et lorsque les avantages de la création d'une division distincte compenseront clairement les avantages liés aux modalités actuelles (par exemple meilleure possibilité de collaboration de plusieurs départements d'une même division).

36. Chaque Département est dirigé par un Directeur, et le Centre régional des médias par un Coordonnateur. Graeme Brown, qui a démissionné de son poste de Directeur (Département statistique et démographie) dans le courant de l'année, a été remplacé par Gerald Haberkorn. Les quatre postes de direction sont actuellement occupés par les personnes suivantes :

- | | |
|--|------------------------|
| • Département développement humain | Linda Petersen |
| • Département santé publique | Docteur Thierry Jubeau |
| • Centre régional des médias | Larry Thomas |
| • Département statistique et démographique | Gerald Haberkorn |

37. Le Secrétariat général espère que le poste de Directeur de la Division ressources sociales sera pourvu au début de 2008. Le titulaire reprendra les fonctions de direction de la Division actuellement exercées par le Directeur général adjoint (Nouméa). La structure de la Division sera ainsi harmonisée avec celle des deux autres divisions, afin de faire face à la croissance rapide de cette division.

4. RESSOURCES HUMAINES

38. Comme pour les autres divisions et services de la CPS, la plupart des agents relèvent de deux grandes catégories : les agents recrutés à l'échelon international et les agents recrutés à l'échelon local. La Division ressources sociales est aussi dotée d'un certain nombre d'agents détachés sur le terrain qui peuvent être recrutés, avec l'aval des pouvoirs publics, aux conditions en vigueur applicables aux fonctionnaires des États et Territoires insulaires océaniques concernés ou selon les conditions d'emploi standard en vigueur à la CPS.

39. Du fait, notamment, de l'expansion du Département santé publique, le total des effectifs de la Division ressources sociales a sensiblement augmenté ces quatre dernières années, comme en témoigne le tableau 2.

Tableau 2 – Effectifs des départements de la Division ressources sociales, 2004-08

	2004	2005	2006	2007	2008
Département développement humain	13	14	16	24	28
Département santé publique	33	34	55	53	63
Centre régional des médias	14	14	11	11	12
Département statistique et démographie	12	12	16	16	14
Total	72	74	98	104	117

40. Dans l'ensemble, la Division ressources sociales est fortement présente au siège de la CPS, en Nouvelle-Calédonie, ainsi que dans les antennes régionales des Îles Fidji et de Pohnpei et dans six autres États et Territoires insulaires océaniques. En 2008, au moins deux de ses agents (santé publique et développement humain) seront affectés à l'antenne régionale de Pohnpei (États fédérés de Micronésie). Le renforcement des effectifs de cette antenne restera prioritaire.

5. FINANCES

41. Le budget total de la Division devrait atteindre au moins 18 563 900 UCOM en 2008, soit une augmentation d'environ 79 % par rapport au budget de 2004. La majeure partie de cette augmentation s'explique par le financement de projets (ceux du Département santé publique en particulier), mais les fonds statutaires (alloués au Département développement humain), et les fonds alloués à des départements (Département développement humain et Département statistique et démographie) ont également accusé une augmentation sensible.

42. Le Département développement humain et le Département statistique et démographie ont bénéficié d'une enveloppe de financement à long terme (fonds statutaires et fonds alloués aux départements et sections) suffisante pour maintenir un effectif minimum et conserver un niveau d'expertise approprié pour assumer leurs fonctions essentielles. Dans leur cas, les projets sont des moyens supplémentaires de répondre à des besoins régionaux particuliers (la recherche sur la violence fondée sur la discrimination sexiste, ou le soutien aux recensements régionaux, par exemple). La gestion de ces projets, qui représentent respectivement 22 et 33 pour cent des ressources totales de ces Départements, ne soulèvera pas de difficultés pour l'un ou l'autre, même si de nouveaux projets sont lancés.

43. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent du financement du Département santé publique proviennent de projets, dont certains sollicitent fortement les services de soutien du Département. Comme son rapport au CRGA le souligne, le Département est en train de prendre des dispositions qui l'aideront à surmonter cette difficulté : il renforce ses systèmes internes et réaffecte les ressources actuelles de manière à créer une section centrale de direction du Département (analogue à la structure de la Division ressources terrestres). Celle-ci assurera certains services communs à l'ensemble des sections et projets. Ces initiatives contribueront certes à palier certains problèmes actuels, mais le Département santé publique aurait intérêt à bénéficier d'un soutien financier plus stable à long terme (fonds statutaires ou fonds alloués aux départements et sections), afin de renforcer ses capacités de gestion et de suivi.

44. Le Centre régional des médias fonctionne en grande partie sur la base de contrats pour des travaux que son budget ordinaire ne peut pas ou ne devrait pas couvrir. Il ne rencontre pas les mêmes difficultés financières que les trois départements de la Division ressources sociales.

CONCLUSION

45. Le présent document récapitule les activités menées par la Division ressources sociales en 2007. Il énonce les objectifs et priorités des Départements de la Division. Les annexes fournissent des précisions sur les résultats obtenus jusqu'à ce jour par les différents Départements, et évoquent plusieurs déclarations de politique générale et plans stratégiques soumis au CRGA pour examen.